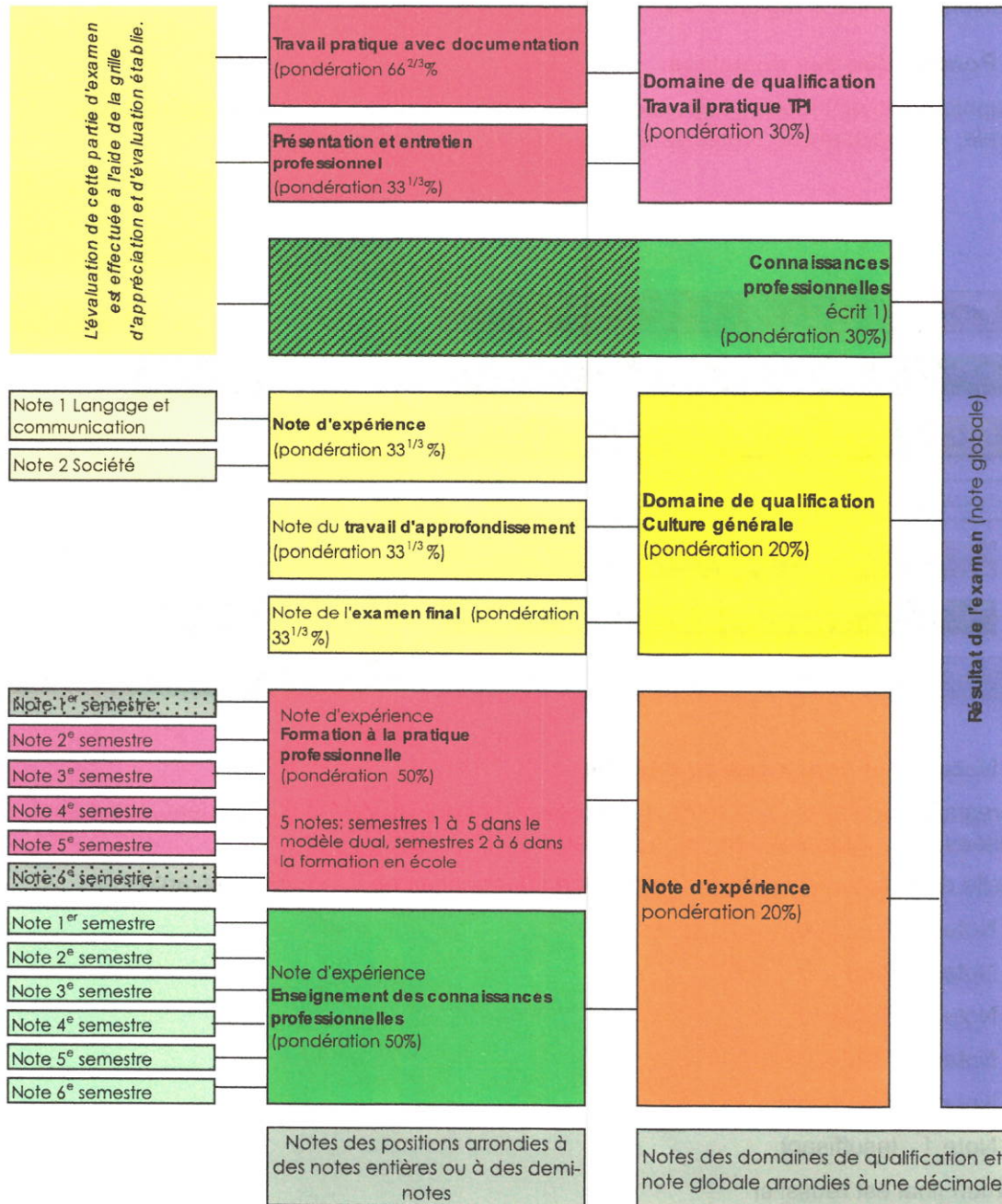


### 5.3 Procédure de qualification régulière : pondération

Le tableau suivant donne un aperçu de la pondération des différents domaines de qualification et positions dans la formation professionnelle initiale en trois ans sans diplôme préalable de culture générale.



1) Le domaine des connaissances professionnelles n'a qu'une seule position. De ce fait, il est soumis à la règle d'arrondissement des positions.

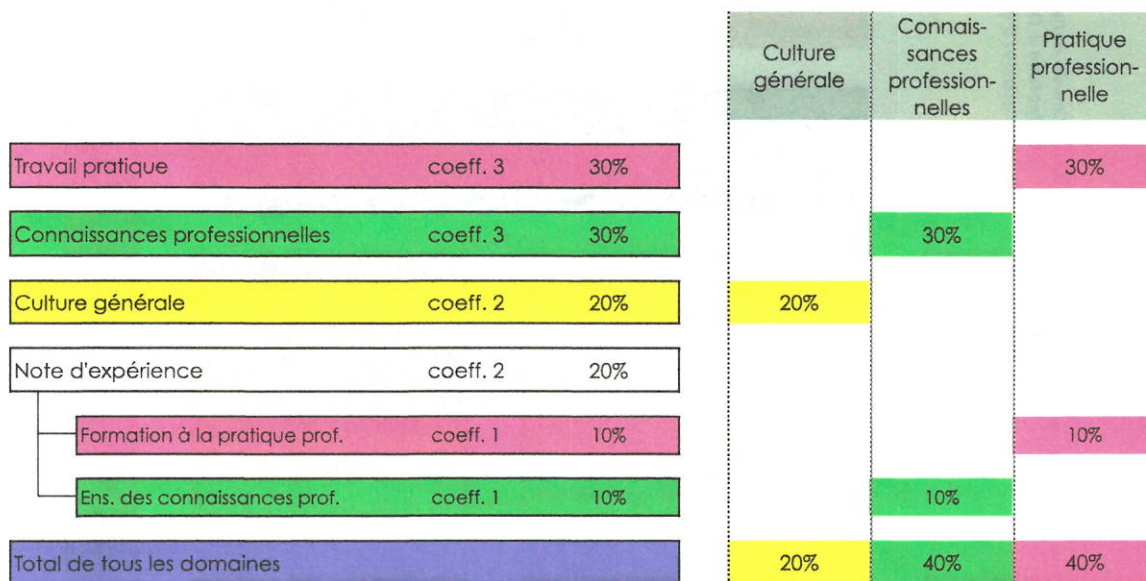
Les définitions et détails sont expliqués au chapitre 6, un exemple de calcul figure à l'annexe 2.

#### 5.4 Procédure de qualification dans les cas particuliers selon chiffre 5.2

L'étendue de la procédure de qualification et la pondération des différents domaines et positions dans les cas particuliers selon chiffre 5.2 (diplôme de culture générale reconnu, formation raccourcie, connaissances acquises dans un autre cadre que la formation professionnelle initiale réglementée) sont détaillées à l'annexe 1.

#### 5.5 Pondération des domaines

Le graphique suivant montre la pondération des trois domaines de qualification *Culture générale*, *Connaissances professionnelles* et *Pratique professionnelle*.



#### 5.6 Notation et conditions de réussite

Les prestations de la procédure de qualification sont notées de 1 à 6. Des demi-notes sont autorisées. Les notes des domaines sont arrondies à une décimale.

L'échelle de notation est définie dans le plan de formation de la manière suivante :

- Note 6 Très bien
- Note 5 Bien
- Note 4 Suffisant
- Note 3 Faible
- Note 2 Très faible
- Note 1 Insuffisant

L'examen final est réussi si

- a) la note du domaine de qualification Travail pratique est supérieure ou égale à 4 et
- b) la note globale est supérieure ou égale à 4.